

217C3035
FR0000076887-FS1269

28 décembre 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AST GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 décembre 2017, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuil suivantes, à titre de régularisation pour les franchissements de seuils antérieurs au 21 décembre 2017, effectuées par la société de droit belge Quaeroq Scrl¹ (Franklin Rooseveltlaan 180, B-8790 Waregem, Belgium) :

- le 12 décembre 2011, franchissement individuel à la hausse, par suite d'une acquisition de 20 000 actions AST GROUPE, du seuil de 5% des droits de vote de la société AST GROUPE et détention à cette date de 885 290 actions AST GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 8,44% du capital et 5,11% des droits de vote de cette société² ;
- le 7 février 2013, franchissement individuel à la baisse, par suite d'une cession de 200 000 actions AST GROUPE, du seuil de 5% des droits de vote de la société AST GROUPE et détention à cette date de 810 782 actions AST GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 6,45% du capital et 4,16% des droits de vote de cette société³ ;
- le 31 janvier 2014, franchissement individuel à la hausse, par suite d'une acquisition de 354 946 actions AST GROUPE, du seuil de 5% des droits de vote de la société AST GROUPE et détention à cette date de 1 185 453 actions AST GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 9,42% du capital et 6,09% des droits de vote de cette société³ ;
- le 17 juillet 2017, franchissement individuel à la baisse, par suite d'une cession de 22 596 actions AST GROUPE, du seuil de 5% des droits de vote de la société AST GROUPE et détention à cette date de 1 021 826 actions AST GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 8,01% du capital et 4,93% des droits de vote de cette société⁴ ;
- le 21 décembre 2017, franchissement individuel à la baisse, par suite du transfert de 1 000 000 actions AST GROUPE à la société qui Matexi Group, du seuil de 5% du capital de la société AST GROUPE et détention à cette date d'aucune action AST GROUPE.

A l'occasion de ce transfert, la société anonyme de droit belge Matexi Group, contrôlant la société Quaeroq Scrl, n'a franchi aucun seuil et détient 1 000 000 actions AST GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 7,84% du capital et 4,82% des droits de vote de cette société⁵.

¹ Contrôlée par la société anonyme de droit belge Matexi Group.

² Sur la base d'un capital composé de 10 483 331 actions représentant 17 316 891 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé de 12 579 998 actions représentant 19 479 636 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 12 759 998 actions représentant 20 736 502 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 12 759 998 actions représentant 20 735 363 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.